



Cap emploi - Handipro 31
Attaques contre la délégué CGT
QUE SE PASSE-T-IL ??



Quelques éléments de contexte :

Dans le cadre de la préparation des NAO 2017 à Handipro 31, certains salariés ont relayé, auprès de la déléguée syndicale CGT, la demande de l'employeur de mise en œuvre d'une prime d'intéressement.

La CGT rappelle ici sa position concernant cette prime :

- La CGT considère que ce système permet à l'employeur de ne pas augmenter les salaires. Nous rappelons qu'en 15 ans, les salariés de la CC66 ont perdu plus de 25% de pouvoir d'achat !
- La CGT considère que l'intéressement est un moyen de contenir le mécontentement des salariés
- La CGT considère aussi que l'intéressement est un moyen masqué d'obtenir toujours plus de « performance » des salariés. La CGT réfute cette stratégie du « toujours plus » avec un bénéfice pour les salariés complètement aléatoire (prime d'intéressement).
- La CGT rejette donc le choix de l'employeur, Handipro 31, à savoir vouloir rémunérer les salariés en augmentant la part variable de salaire (prime) qui, de plus, est la moins soumise à cotisations sociales. Cotisations sociales qui constituent les fondements de notre régime de solidarité sociale.

La CGT, comme elle l'a toujours fait, revendique des augmentations de salaire pérennes pour les salariés, c'est cela qu'a soutenu la déléguée syndicale en NAO 2017, sans oublier les nombreuses revendications CGT portées à la connaissance des salariés. La section syndicale avait avancé les mêmes revendications les années précédentes.

Attaquer un mandaté CGT c'est attaquer tous les salariés !!!

La direction récidive dans son attaque contre le droit syndical et le droit à s'organiser et à se défendre des salariés.

La direction pourtant déjà condamnée, à plusieurs reprises, par la justice, continue son action pour maintenir les salariés de l'entreprise dans un climat de peur et utilise tous les moyens pour les diviser.

En effet, en attaquant la déléguée syndicale de l'entreprise la direction vise 3 objectifs :

- Remettre en cause le fait syndical et la présence syndicale dans l'entreprise
- Affaiblir individuellement la déléguée syndicale pour la pousser vers la porte
- Priver les salariés des moyens de défense collective garantie par la présence syndicale dans l'entreprise. Si la direction réussissait, chaque salarié se retrouverait seul face à la direction dans son environnement de travail et notamment en cas de conflit.

La direction justifie son agression en prétextant le comportement individuel de la déléguée syndicale. Ces élucubrations ont déjà été invalidées par les tribunaux compétents. Et en 2016, c'était au tour du représentant de l'Union départementale CGT, membre du bureau de l'association, d'être accusé par le président de l'association d'une menace d'agression physique.

Cette stratégie de la citadelle assiégée a pour finalité de créer une ambiance paranoïaque dans l'association. Ceci afin d'amener membre du CA et salarié à se solidariser avec la politique très contestable de la direction.

Quelle politique du TRAVAIL HANDICAP ?

La CGT revendique le maintien des salariés en situation de handicap dans le milieu ordinaire du travail.

La CGT est contre les ghettos (ESAT -établissement et service d'aide par le travail- et EA -entreprises adaptées-)

La CGT, par convention avec l'AGEFIPH, forme, informe, accompagne, sensibilisetous ses militant(es) aux problématiques du handicap : Maintien dans l'emploi, accords d'entreprise, aménagement de postes, déroulement de carrières, embauches, formations

Cette expérience nationale et cette pratique de terrain nous amènent à contester la politique actuellement menée par la direction de l'association :

- Handipro 31 refuse de discuter un accord HANDICAP
- Handipro 31 refuse les aménagements de postes pour les salarié(es) en situation de handicap
- Handipro 31 refuse d'appliquer une condamnation pour discrimination d'une salariée handicapée depuis 2014 et préfère payer des astreintes.

Ces choix de management nous amènent à comprendre le taux d'absentéisme inquiétant dans l'association. Est il possible de déconnecté ce taux de l'ambiance et l'organisation du travail ?

**Nous ne pouvons cautionner, par notre silence,
une telle situation.**

**Nous invitons donc les salariés, les administrateurs
et les usagers à réagir avec la CGT**

